

# RAMDAM

Bonjour,

Il y a du nouveau dans le monde des DASRI !

## Généralisation de TrackDéchets au 1er Janvier 2022



- Vous êtes centre hospitalier, laboratoire, EHPAD, infirmier.e, médecin, thanatopracteur, tatoueur, etc. vous êtes concernés par les **déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)**, qui sont catégorisés comme déchets dangereux et doivent faire l'objet d'une attention et d'une traçabilité particulière.



- Afin de sécuriser et simplifier leur traçabilité, **la dématérialisation des BSDASRI deviendra obligatoire au 1er Janvier 2022.**  
Après cette date, **fini le papier !**

Cette évolution règlementaire souhaitée par le Ministère de la Transition énergétique constitue un changement majeur sur la manière dont nous abordons notre activité.

Concrètement, en tant que producteur de DASRI, vous allez devoir :

### 1. Créer un compte sur TrackDéchets

Vous trouverez en pièce jointe de ce document une ressource sur la méthode à utiliser.

### 2. Configurer votre compte

Attention veillez à bien cocher la case « **Emport direct de DASRI autorisé** » dans l'onglet *Mon compte / Etablissement / Signature* de manière à permettre les opérations de collecte lorsque vous n'êtes pas disponible.

### 3. Nous transmettre par mail sur [contact@ramdambordeaux.fr](mailto:contact@ramdambordeaux.fr) votre SIRET et votre nom une fois cette formalité réalisée.

Cela nous permettra de vous identifier sur le site TrackDéchets pour assurer la traçabilité de vos DASRI.

### 4. Nous continuerons à émettre pour votre compte les BSD dématérialisés.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Bien à vous,

L'équipe **RAMDAM**

09 51 32 17 34